



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°433



Concepts et Langages

de l'Université Paris-Sorbonne

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Catherine MAYAUX, Université de Cergy-Pontoise

Experts :

M. Raphael CARRASCO, Université Paul-Valéry Montpellier 3

Mme Marie-Pierre NOEL, Université Paul-Valéry Montpellier 3

Mme Aurélie PEYRIN, Mairie de Paris

M. Jean-Jacques VINCENSINI, Université François-Rabelais de Tours

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Armand STRUBEL

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Concepts et Langages* (ED 433), issue en 2001 de la fusion de trois ED (Philosophie et sociologie, Musicologie et Sciences du langage) regroupe actuellement huit équipes d'accueil (EA) et trois Unités Mixtes de Recherche (UMR), réparties dans des disciplines diverses : Philosophie et Sociologie (4 unités), Musique (2 unités), Linguistique (4 unités) et Info-Com. Par son volume, elle représente l'école doctorale la plus importante de la Sorbonne. Les unités qu'elle englobe sont souvent les centres les plus importants et les plus visibles de la recherche dans leur domaine.

Le projet ne modifie pas le périmètre général de l'ensemble mais envisage la création d'une USR, nommée *Sciences Normes Décisions*, en plus du maintien des EA existantes (notamment l'EA 3559 *Rationalités contemporaines*). Par son *Hôtel à projets*, cette structure aura vocation à porter des projets interdisciplinaires au sein du PRES Sorbonne Universités.

La taille de l'ED 433 est en conséquence : 540 doctorants, 103 enseignants-chercheurs (EC) titulaires de l'Habilitation à Diriger les Recherches (HDR), pour un rapport moyen entre doctorants et HDR de 5,2 (qui masque certains excès, car on constate un maximum de 26 doctorants pour un EC), et une moyenne de 75 thèses soutenues par année.

Il s'agit donc d'une école de grande taille, confrontée à la fois à l'effet de masse et au défi de la pluridisciplinarité.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

Le conseil de l'ED 433 est composé du directeur et de 4 directeurs adjoints représentant 6 disciplines, de 8 autres EC, directeurs des équipes de recherche rattachées à l'ED, de 9 personnalités extérieures, de 3 représentants des doctorants et 2 représentants du personnel administratif, soit 27 personnes, ce qui excède d'une personne le maximum autorisé par l'arrêté du 7 août 2006 régissant le fonctionnement des écoles doctorales.

Ce conseil n'est donc pas composé de manière conforme au texte, d'autant que la représentation doctorante est insuffisante (3 doctorants au lieu de 5). De plus, il y a actuellement une vacance de la représentation doctorante depuis plusieurs mois (perceptible lors de la visite du comité, puisqu'aucun des élus au conseil n'étaient présents), deux d'entre eux ayant soutenu leur doctorat et l'autre étant en mission : les élections prévues pour février ou mars 2013 vont remédier à cette situation dommageable au dialogue avec les doctorants. D'autre part, il serait souhaitable de diminuer le nombre d'universitaires parmi les personnalités extérieures et de renforcer la représentation du monde institutionnel et du monde économique de façon à obtenir leur conseil sur la politique de formations professionnalisantes de l'ED et à mieux développer une politique partenariale avec le monde non académique.

Le conseil se réunit au moins 6 fois dans l'année, suivant en cela une des recommandations de la précédente évaluation, et diffuse le procès-verbal de ces réunions, contribuant ainsi à une bonne gouvernance. Le dossier et le dialogue avec les membres du conseil et les collègues présents ont montré une politique volontariste mise en œuvre depuis le précédent quadriennal et accentuée depuis 2010 lors de l'installation d'une nouvelle direction, avec le souci de mener à la fois une politique scientifique propre à l'ED et une politique de formation doctorale qui apporte aussi des formations tournées vers l'insertion professionnelle des docteurs. Le comité prend note de ce dynamisme accru de la politique de l'ED ; il insiste aussi, étant donné les difficultés inhérentes à la pluridisciplinarité et l'historique de la composition de cette ED, sur la nécessité de bien associer toutes les composantes et disciplines et d'assurer le mieux possible une collégialité intégrative pour une pleine réussite de cette dynamique.

En ce qui concerne les moyens humains, l'ED 433 dispose de deux postes à mi-temps et d'un poste à temps plein et de vacances en appui pour la gestion administrative et celle des études. Elle est donc plutôt bien dotée et bien gérée, ce qui est indispensable compte tenu de sa taille et de la pluralité de ses composantes. Il s'agit, en effet, de la plus importante ED de Paris-Sorbonne (incluant l'EA 4509, Sens Texte Informatique Histoire (STIH), la plus importante Unité de Recherche en linguistique de l'établissement). En termes de locaux, l'ED 433 bénéficie d'un bon environnement avec près de 200 m² répartis en plusieurs bureaux auxquels s'ajoutent un bureau de 80 m² et une salle de réunion commune sur le site Serpente. Ces locaux sont surtout dévolus aux équipes de recherche et sont inégalement utilisés selon les périodes.

L'absence de lieu réservé aux seuls doctorants (pour favoriser leur travail, les rencontres associatives et la construction de leur réseau) est nettement regrettée. Leur nombre et leur dispersion ne suffisent pas pour expliquer qu'aucun lieu ne leur soit donné pour qu'ils construisent une vie sociale propre aux jeunes chercheurs et s'inscrivent pleinement comme des usagers impliqués dans la vie de l'école doctorale.

Le budget de l'ED 433, naguère en augmentation constante, passant de 47 000 euros en 2011 à 62 700 euros en 2012, s'annonce plus contracté en 2013, revenant à 53 000 euros. Cette baisse devra conduire à des choix plus tranchés qui devront se centrer sur les doctorants et leur formation. La baisse s'explique sans doute par les difficultés financières que traversent toutes les universités ; elle peut être compensée par une mutualisation plus forte des moyens, notamment dans les formations transversales et professionnalisantes qui peuvent être montées en partenariat entre les ED de Lettres et Sciences Humaines, librement ou dans le cadre du collège doctoral et/ou du PRES.

L'ED 433 dispose d'un site internet construit de manière satisfaisante, d'une brochure très bien faite, en version papier et téléchargeable sur internet. L'information passe essentiellement par les secrétariats de l'ED et des EA.

L'ED compte, en 2013, un total important de 540 inscrits, avec un nombre de soutenances oscillant entre 80 et 100 par an ; sur l'ensemble, on note 27 co-directions et 66 cotutelles. Le nombre d'inscriptions est donc en légère croissance par rapport à la précédente évaluation (505 doctorants en 2008). Le taux d'encadrement est relativement maîtrisé, puisque on ne compte que 7 encadrants à plus de 15 doctorants, la moyenne se situant autour de 5 à 6 doctorants par HDR sur la base de 103 HDR. Un pic cependant, à 26 doctorants pour un unique directeur. Les thèses se soutiennent en général en-deçà de 8 années (ce qui ne doit être qu'exceptionnel, selon la direction, et disparaître dans les années à venir), avec un contrôle pragmatique de bon aloi dans ce domaine, compte tenu du nombre de thèses de doctorants non rémunérés et de la spécificité de la recherche en SHS : la durée moyenne en années se situe à 5,4.

L'attractivité internationale est excellente, signe d'une bonne notoriété de l'école, puisque, au-delà des cotutelles, 40 % des doctorants viennent de pays étrangers : 37 % d'Europe, 13 % d'Asie, notamment du Japon, 15 % d'Afrique du nord, 21 % d'Amérique (surtout du sud).

La politique scientifique de l'ED a pour premier objectif de trouver une cohérence légitime entre les contenus disciplinaires (inhérents aux thèses) et la nature particulièrement pluridisciplinaire des différentes équipes composant l'ED. Cette politique est mise en œuvre par l'articulation avec les grands axes définis à travers la politique scientifique de l'établissement et les équipes de recherche. Elle vise surtout à aider les doctorants dans l'accomplissement de leur thèse : soutien aux missions et aux publications, avec des crédits augmentés en leur faveur, invitation de chercheurs étrangers, soutien aux actions associant les doctorants, ces soutiens financiers pouvant être partagés avec les équipes de recherche.

L'articulation n'est toutefois pas tout à fait claire au niveau de la politique générale des moyens : l'ED est ainsi amenée à apporter un soutien en secrétariat aux équipes de recherche qui n'en ont pas, et à participer au FIR (Fonds d'Intervention pour la Recherche) : la quote-part donnée au FIR devrait être évaluée en amont sur le budget global de la recherche de l'établissement, de façon à ce que l'ED puisse piloter librement en faveur de ses doctorants la totalité du budget qui lui a été alloué. De même, il est rappelé que le budget des écoles doctorales doit servir à l'encadrement des doctorants et jeunes chercheurs issus de l'ED et à la valorisation de leurs recherches et compétences, non à l'aide au financement de missions de recherche de collègues titulaires ou de publications propres aux enseignants-chercheurs.

Dans le cadre de l'articulation générale entre l'ED et l'établissement, le collège doctoral semble encore fonctionner surtout comme une instance de veille sur la gestion doctorale (durée des thèses, taux d'encadrement, etc.) et un lieu d'échanges utile entre les directeurs d'ED et le Vice-Président au Conseil Scientifique, plus qu'une instance de promotion d'une politique de mutualisation et de structuration de l'offre de formation doctorale au-delà des spécificités disciplinaires de chaque ED.

Dans sa politique de site, l'ED 433 projette au plan scientifique de profiter de l'ouverture créée par le PRES pour être une force de proposition en vue de la création de doctorats pluridisciplinaires s'inscrivant dans une démarche qu'elle a déjà initiée en son sein : cela pourra se marquer dans les domaines « Droit et Création artistique », « Sciences et communication », « Sciences et philosophie », « Sciences et musique ». Ces excellentes idées valent aussi pour la réflexion entamée par l'ED sur la formation doctorale qu'elle pourra aussi partager avec les autres ED de l'établissement et du PRES, ou mieux développer en se rapprochant par exemple de l'Institut de Formation Doctorale mis en place à l'Université Pierre et Marie Curie.

Environ 20 % des thèses sont financées, dont la moitié par des contrats doctoraux. On note une forte chute du nombre des contrats doctoraux, passés de 15 entre 2009-2010 à 7 entre 2011-2012. L'ED 433 reconnaît cependant être celle qui reçoit le plus grand nombre de contrats au sein de l'établissement. Du fait de l'historique de l'ED et de la délicate gestion de la pluridisciplinarité, les contrats sont pré-distribués aux composantes qui les attribuent par sous-commissions disciplinaires, ce qui ne permet pas une confrontation ouverte des candidatures au sein de l'ED. L'ED a su

obtenir quatre contrats CIFRE, sans doute dans l'une de ses disciplines qui se prête davantage au partenariat avec l'entreprise. Il faudrait tenter de s'en inspirer à l'heure où sont mises en place des mesures de crédits impôt-recherche en entreprise et où l'on parle de reconnaître le Doctorat dans les conventions collectives. On relève 68 % des thèses non financées, ce qui donne une situation insatisfaisante comme les collègues s'accordent à le reconnaître au sein de l'ED. D'autres modes de financement doivent donc être recherchés, peut-être à travers un co-financement en entreprise ou avec les institutions avec lesquelles l'ED et les EA ont des partenariats, ou avec le Ministère des Affaires Etrangères, la région Ile-de-France, etc. L'idée des stages professionnalisants pourra être exploitée à condition que le doctorant effectue bien une mission d'expertise dans des conditions précises et financées.

Cette ED est donc relativement bien dotée, et bien gérée, ce qui est indispensable compte tenu de sa taille et de la pluralité de ses composantes. En termes de locaux, l'ED 433 bénéficie d'un bon environnement. Le comité constate l'excellente qualité de l'adossement scientifique. La politique scientifique de l'ED tend à trouver une cohérence légitime entre les contenus disciplinaires et la dimension pluridisciplinaire de l'équipe. L'articulation n'est toutefois pas tout à fait claire au niveau de la politique générale des moyens : curieusement, l'ED est conduite à apporter un soutien en secrétariat aux équipes de recherche qui n'en ont pas, et à participer au FIR. La dimension internationale de l'ED est remarquable.

Encadrement et formation

Il convient d'observer l'évolution positive qu'a su opérer l'ED 433 depuis la précédente évaluation de l'AERES. La qualité de l'adossement scientifique (huit EA et deux UMR) donne toutes les garanties pour l'excellence de l'encadrement scientifique. Le rapport abordera donc surtout la question de l'encadrement doctoral proprement dit.

Au plan de la formation et de l'encadrement doctoral de l'ED 433, il faut souligner le développement actif et original de formations à la fois scientifiques et soucieuses de professionnalisation. L'ED 433 coordonne en effet un ensemble de séminaires divers avec :

1. des cours doctoraux visant l'approfondissement disciplinaire et l'ouverture à l'inter/transdisciplinarité,
2. des formations méthodologiques pour la thèse,
3. des modules de professionnalisation. Le projet montre la volonté de poursuivre et renforcer ces dispositifs, au plan scientifique par un travail accru sur la transdisciplinarité propre à rapprocher doctorants et composantes ; comme au plan de la formation professionnelle par de nouvelles formations, toutes choses qui ne peuvent qu'être encouragées.

Sur le premier point, les nouveaux inscrits doivent désormais suivre 2 cours doctoraux par semestre à raison de 4 séances de 2 heures (soir 32 h/an). Il s'agit de cours disciplinaires de haut niveau et les doctorants sont invités à suivre un cours dans une autre discipline que la leur. Un effort de pédagogie sera nécessaire pour mieux faire comprendre l'intérêt de la pluridisciplinarité aux doctorants qui s'y sentent contraints sans en saisir le bien-fondé ; une autre solution serait l'adaptation de l'offre sous une forme souple qui permette aux doctorants de valider d'autres cours offerts par d'autres ED, voire d'autres établissements. Enfin des colloques et journées d'études transdisciplinaires ont été et vont être organisés avec l'implication et la participation des doctorants. L'idée proposée dans le dossier d'une collection éditoriale propre à l'ED, pour intéressante qu'elle soit, ne sera productive que dans la mesure où elle associera avant tout les doctorants à sa création, à sa gestion, et qu'elle prendra en compte l'initiation à l'expertise scientifique, au suivi des manuscrits et à la diffusion scientifique.

Les séminaires méthodologiques (3 séances de 2 heures) ont été mis en place, notamment mais pas uniquement, pour les doctorants étrangers non formés aux pratiques et exigences de la thèse française. Un module formant à la bibliographie est organisé avec le Service Commun de Documentation, avec cependant des difficultés de disponibilité du personnel formateur, ce qui pose de nouveau la question des moyens que l'établissement et/ou le PRES sont prêts à investir dans la formation transversale des doctorants. Une démarche-qualité a aussi été engagée dans l'ED 433 visant à imposer une mini-soutenance aux doctorants en deuxième année de thèse : la formule peut varier (du bilan de travail en présence du directeur du laboratoire, à la communication devant un public comportant plusieurs HDR, ou à un séminaire propre à l'EA, etc.), ce qui lui donne une efficacité inégale, mais elle est toujours assortie d'un PV remis à l'ED. Toutes ces pratiques doivent être saluées, encouragées et les formations méthodologiques, développées.

Enfin, l'ED 433 a mis en place des dispositifs et des modules de formation montrant le souci de l'après-thèse et de l'insertion professionnelle des doctorants. Un premier aspect consiste à autonomiser le plus possible les jeunes chercheurs dans la gestion de projets de recherche ; ils ont donc (co-)organisé un grand nombre de colloques et journées d'études dont la liste est consignée dans les annexes du dossier. Il semble toutefois que cette activité, pour formatrice qu'elle soit, se fasse plus au sein des laboratoires qu'au sein de l'ED elle-même qui doit tenter de favoriser le regroupement des doctorants. L'ED a aussi encouragé les doctorants à créer des réseaux, ce qui se manifeste dans

plusieurs des disciplines de la composante par l'association Philodocte des chercheurs de philosophie, ou le bureau des jeunes chercheurs de musicologie, l'association des chercheurs en sociologie, etc. Là aussi, le rapprochement de toutes les disciplines en un réseau commun pourra avoir une efficacité plus grande dans le développement du dialogue interne à l'ED, comme dans celui des compétences organisationnelles et managériales des doctorants. L'adhésion large des doctorants de l'établissement à l'association Doc-Up initialement propre à l'Université Pierre et Marie Curie ou à la Confédération des Jeunes Chercheurs pourra aussi permettre d'engager un dialogue fructueux sur les attentes et besoins des doctorants.

Un second aspect consiste en la mise en place depuis 2011 de formations liées à l'après-thèse, comme les demi-journées « paysages de la recherche en France » qui font intervenir des personnalités intérieures ou extérieures comme le Vice-Président à la recherche, des présidents de section CNU ; est aussi prévue en 2013 l'intervention d'un responsable du Bureau de l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle de Paris-Sorbonne. À partir de 2012-2013 seront créés des ateliers de valorisation de la recherche à raison de 3 séances de 2 heures, un cours d'anglais et un guide d'évaluation des compétences. Il faut saluer ces initiatives et tous les projets allant en ce sens ; l'ED est invitée à mettre activement en place ces projets et à y travailler de concert avec les autres ED et le collège doctoral de son établissement, ou en se rapprochant de l'Institut de Formation Doctorale de l'Université Pierre et Marie Curie. Elle est aussi invitée à ouvrir les perspectives du côté du monde professionnel autre qu'universitaire, public ou privé. La présence de quatre contrats CIFRE en son sein peut être un biais modeste mais efficace pour aborder la question de l'insertion professionnelle des doctorants en entreprise. L'appel à des intervenants extérieurs au monde académique est aussi recommandé. De ce point de vue, la création de formations similaires au « Nouveau Chapitre de la Thèse », ou la participation active de l'ED à la mise en place de Doctoriales utiles aux SHS seraient une avancée notable dans la politique professionnalisante qui débute.

Il est à noter que les cours doctoraux sont pris en compte dans les services des enseignants-chercheurs. Si, pour les nouveaux doctorants, l'inscription est obligatoire, l'assiduité requise, et, comme l'indique le dossier, leur validation indispensable à la soutenance de thèse, des dispositifs de dispense existent ; ceux-ci devront peut-être être pensés, voire limités dans le cadre d'une offre conçue de manière plus souple permettant de valider des formations choisies « à la carte » lorsque l'offre sera plus nourrie. Enfin il est apparu que les doctorants sous contrat étaient plus que les autres invités à suivre les formations, voire contraints de le faire, et peut-être mieux informés que les autres. Si difficile que cela soit, l'offre de formation devra être clairement transmise à tous les doctorants et structurée pour tous, les doctorants non rémunérés pour leur travail de recherche devant aussi bénéficier de tout ce qui peut promouvoir leur carrière et ouvrir leur projet professionnel.

Une évaluation de la formation a commencé d'être mise en place sans être encore totalement convaincante, mais doit être saluée et encouragée. Le dialogue avec les doctorants montre leur satisfaction générale pour ce qui est de l'encadrement scientifique, une compréhension modérée des formations transversales alors qu'ils apprécient davantage les formations techniques qui peuvent leur être offertes (anglais, informatique). Une franche insatisfaction vient des formations dispensées par l'IUFM, et est exprimée de la même façon par les doctorants d'autres ED. Il appartient à l'ED 433 de se saisir de cette question pour construire une formation, notamment pour la mission d'enseignement des doctorants sous contrat, pertinente et satisfaisante. L'auto-évaluation par les doctorants de leurs propres compétences devrait être également plus nettement favorisée.

Sur ce plan, il convient de remarquer le développement très satisfaisant de formations de haut niveau scientifique, et d'autres soucieuses de professionnalisation comme les demi-journées « paysages de la recherche en France ». Les séminaires méthodologiques ont été mis en place et vont l'être de nouveaux. De vrais efforts ont été consentis pour créer cette offre de formation importante qui mériterait de recueillir un meilleur écho auprès des doctorants.

Un autre point positif est la démarche-qualité engagée tendant à imposer une mini-soutenance aux doctorants en deuxième année de thèse. Le bilan est donc pleinement satisfaisant, à poursuivre et confirmer.

Suivi et Insertion

L'ED 433 complète les enquêtes de l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle de Paris-Sorbonne par ses propres enquêtes qui permettent d'obtenir jusqu'à 70 % de taux de réponse, ce qui apporte des données intéressantes. Les résultats montrent un taux d'insertion dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche en baisse très nette, se situant autour de 30 % en 2012, 3 ans après la thèse, alors que ceux d'insertion dans le public augmentent nettement, atteignant 34 % en 2008, comme ceux d'insertion dans le privé, situés autour de 20 %. La politique de contrats post-doctoraux est en train de se renforcer mais n'atteint encore que 11 %. Un *vademecum* à destination des doctorants et s'appuyant sur le riche partenariat international des EA et de l'ED permettra peut-être de favoriser cette politique.

Plus globalement, le suivi d'insertion professionnelle doit être un instrument de pilotage, voire de développement de l'offre de formation qui pourra faire appel aux docteurs insérés pour qu'interviennent auprès des nouveaux

doctorants. Mais l'effort de mise en place du suivi des docteurs est un signe louable de bonne gouvernance de l'ED et de compréhension de sa mission essentielle : travailler en même temps à la réussite de ses doctorants et à l'insertion professionnelle de ses docteurs.

Là encore, le bilan est satisfaisant, mais les efforts faits pour le suivi et l'insertion des docteurs méritent être renforcés.

- Appréciation globale :

L'ED 433 née du rassemblement de trois écoles antérieurement autonomes, la plus importante en effectifs de Paris-Sorbonne, est confrontée aux difficultés que représente la pluridisciplinarité. Elle a accompli des efforts notables pour les surmonter et devra poursuivre en ce sens en développant encore mieux la collégialité et en reconfigurant son conseil.

Un net effort de cohérence est à mettre au crédit de l'équipe, pour gouverner et animer la masse imposante de ses doctorants, et leur proposer diverses formations. La politique volontariste et la prise en compte des remarques de la précédente expertise ont permis une évolution positive qu'il faut encore accentuer.

- Points forts :

- Une bonne gouvernance accompagnée d'une véritable politique de l'ED et appuyée par un encadrement administratif performant.
- Des efforts sont en cours pour améliorer l'encadrement des thèses et pour travailler à la mise en évidence d'indicateurs utiles.
- Un bon début d'offre de formation à visée professionnalisante est en train d'être mis sur pied.
- L'adossement scientifique est excellent, à la hauteur des équipes qui composent l'ED.

- Points faibles :

- Le faible nombre de contrats doctoraux et une insertion professionnelle difficile (habituelle en SHS).
- La vacance actuelle et la faiblesse générale de la représentation des doctorants au sein du conseil et manque d'espace qui leur soit propre.
- L'évaluation des formations et le référentiel des compétences du docteur encore insuffisants.

Recommandations pour l'établissement

Il est important de travailler à la bonne intégration de toutes les disciplines dans la gouvernance de l'ED.

Il serait souhaitable de ne pas faire supporter aux ED des charges ou financements qui ne leur incombent pas.

Il conviendrait de continuer à rechercher des financements et de travailler à l'insertion professionnelle par une politique partenariale avec des institutions ou le privé.

Il est indispensable de revoir la composition du conseil.

Il faudrait revoir également le recrutement des doctorants contractuels dans un sens plus collégial.

Il serait utile de développer le site web.

Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique (A+, A, B, C) : A
- Encadrement et formation (A+, A, B, C) : A+
- Suivi et insertion (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement



En Sorbonne, le 15 juillet 2013

Le Président

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations et
des diplômes

Objet : Observations relatives au rapport d'évaluation de l'école doctorale 433 « concepts et langages »

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier en date du 11 juillet 2013, je vous prie de bien vouloir apporter trouver ci-dessous, les observations relatives au rapport d'évaluation provisoire de l'école doctorale V « Concepts et langages » :

Sensible aux nombreuses appréciations favorables et plus encore aux remarques visant à corriger les défauts existants afin d'améliorer le fonctionnement et les résultats de l'école doctorale, l'équipe administrative et les directeurs de recherches qui lui sont rattachés tiennent à remercier vivement les membres du comité pour leur rapport d'évaluation dont la teneur très positive est un encouragement à poursuivre la politique initiée dans la voie d'un encadrement doctoral de plus en plus performant.

Les recommandations formulées dans la conclusion du rapport emportent notre adhésion et seront suivies.

— *Observation sur les statuts et la conformité du conseil de l'école :*

L'école est consciente que la composition de son conseil n'est pas actuellement conforme aux textes en vigueur. Cette mise en conformité a été stoppée par l'attente de la rédaction et de l'adoption par le Conseil scientifique de l'université de statuts types des écoles doctorales de l'établissement (et du PRES). Bien que ce texte ne nous soit pas parvenu à la présente date, nous allons immédiatement procéder à l'élection de nouveaux représentants étudiants — ce dont le rapport fait déjà l'état — et corriger l'effectif actuellement surélevé.

— *Contrats doctoraux*

L'école prend bonne note des remarques faites sur le nombre insuffisant de contrats doctoraux qui lui sont accordés. Savoir qu'elle en dispose plus que les autres écoles doctorales de l'établissement n'est qu'une faible compensation. En effet, celles-ci ne couvrent pas des périmètres disciplinaires comparables.

— *Affectations budgétaires*

L'école prend également bonne note des remarques faites sur les affectations du budget et sur la part jugée trop importante des dépenses dans le cadre du FIR. Elle en approuve le principe et les arguments. Néanmoins, plutôt qu'au remodelage général des affectations du budget recherche au niveau de l'établissement (qui peut comporter un risque accru de diminution du budget spécifique de chaque école doctorale), nous penchons

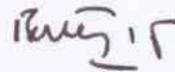
pour le maintien de cette participation au FIR toutefois tempérée par la diminution progressive leur part d'engagement sur ce poste.

— *Intégration de toutes les disciplines dans la gouvernance de l'ED* (p. 5 et 8)

L'école tient à rappeler que toutes les composantes disciplinaires sont bien représentées dans le conseil de l'ED et que l'attribution des bourses et soutiens divers, se fait collégalement en fonction de critères clairs et d'indicateurs précis. La remarque vise sans doute l'attribution des contrats doctoraux dont la majorité se fait actuellement par secteurs disciplinaires. Précisons que, dans ce dispositif, un petit contingent de contrats est toutefois réservé au niveau de l'école et son attribution est discutée au niveau interdisciplinaire.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prie de croire, Monsieur le Directeur à l'assurance de ma respectueuse considération

Le Président



Barthélémy JOBERT